

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 25 (1927)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXIIIe assemblée générale du 28 mai 1927 à Lugano

Autor: Bertschmann, S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(géomètre cantonal) pour chacun de ces cantons, nous avons accepté de nous en charger. Elles seront faites par les soins du bureau de l'inspecteur du cadastre et ont été confiées à l'adjoint de l'inspecteur.

g) Examens des géomètres. — Sur les 13 candidats qui s'étaient présentés, 12 ont subi avec succès les examens théoriques, qui ont eu lieu à Zurich. Les 2 candidats qui ont participé aux examens pratiques à Berne ont obtenu le diplôme de géomètre du registre foncier.

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal de la XXIII^e assemblée générale du 28 mai 1927
à Lugano, Hôtel-de-Ville.

Président: Monsieur le vice-président Früh, Münchwilen.

Participants inscrits: 45.

Objet 1. A la place du Président, empêché pour cause de maladie, le vice-président ouvre la séance à 16 heures, salue notre membre honoraire présent, M. Fehr, ancien géomètre de la Ville de Zurich, soutraite la bienvenue aux assistants, et adresse ses remerciements à la section du Tessin qui a bien voulu se charger de l'organisation de l'assemblée générale. L'assemblée honore, de la manière usitée, la mémoire des sociétaires décédés pendant l'année précédente; elle adresse un télégramme de sympathie à M. le Président central.

La liste des objets à l'ordre du jour est adoptée sans modifications. Kubler, Berne, et Schobinger, Chiasso, fonctionnent comme scrutateurs; Panchaud et Ruh comme traducteurs.

Objet 2. Approbation du procès-verbal de la XXII^e assemblée générale, Zurich 1926. Ce procès-verbal a été publié dans le numéro de juillet 1926 de notre journal; il est adopté sans discussion.

Objet 3. Réorganisation du journal. Après rapport de Bertschmann, l'assemblée adopte sans discussion, et en accord avec la décision des délégués, les modifications effectuées déjà actuellement, telles qu'elles sont indiquées à l'extrait du procès-verbal de la séance du comité central, publié dans le numéro de mars 1927.

Objet 4. Approbation des comptes-rendus administratif et financier pour 1926, du budget pour 1927 et fixation de la cotisation pour 1927. Confirmant les décisions de l'assemblée des délégués, l'assemblée approuve sans discussion les comptes-rendus administratif et financier pour 1926 et le budget pour 1927, tels qu'ils ont été publiés dans le numéro de mars 1927. La cotisation pour 1927 est fixée à fr. 18.—.

Objet 5. Elections du Président, des membres du comité central et des vérificateurs des comptes. Comme d'une part aucun membre du comité central n'a manifesté l'intention de démissionner, et que, d'autre part, aucune candidature nouvelle n'est proposée par l'assemblée, sur la proposition de Kubler, il est procédé, in globo et à mains levées, à l'élection du comité central et à la confirmation de Monsieur J. Mermoud, comme Président central. Au nom de la Société, Kubler adresse ses remerciements au comité central pour son activité pendant la période administrative qui vient de s'écouler. Sont nommés vérificateurs des comptes: Kubler, Berne, et Biasca, Locarno, ce dernier en remplacement de Nicod, Payerne, qui se retire, conformément aux statuts.

Objet 6. Fixation du lieu et de la date de l'assemblée générale 1928. Conformément à la proposition de l'assemblée des délégués, Soleure est choisie comme siège de la prochaine assemblée générale, et le comité central est chargé d'en fixer la date.

Objet 7. Association internationale des Géomètres. Après un rapport concluant de G. Panchaud, l'assemblée adopte la résolution de l'assemblée des délégués, par laquelle le comité international sera avisé

que la Société suisse des Géomètres accepte avec empressement de se charger de l'organisation du prochain congrès. Conformément aux statuts de l'association internationale, chaque pays doit désigner un vice-président et un secrétaire. Sans contre-proposition, l'assemblée élit, à mains levées J. Mermoud en qualité de vice-président et S. Bertschmann en qualité de secrétaire.

Objet 8. Communications du Comité central. L'assemblée générale de 1926 a chargé le Comité central d'examiner les moyens de pouvoir remettre aux géomètres les travaux photogrammétriques des mensurations cadastrales. Bertschmann rapporte sur les délibérations d'une commission instituée par le Comité central, et dont la conclusion arrive à la constatation que la question est si complexe qu'on ne peut actuellement aboutir à une solution. Il faut, en premier lieu, rassembler les expériences pratiques acquises au cours des travaux photogrammétriques plus importants qui vont être exécutés et qui seront attribués sur la base d'une division du travail permettant, autant que possible, de faire appel, dans une plus grande mesure, aux géomètres habitant la région considérée. Personne ne demande la parole à ce sujet.

Objet 9. Taxation. M. le vice-président Früh fournit des explications sur les tractations poursuivies, les 23—27 mai derniers, entre l'inspecteur fédéral du cadastre, une délégation de la conférence des géomètres cantonaux et les représentants de la Société suisse des Géomètres, au sujet de la révision du tarif relatif aux mensurations cadastrales et au plan d'ensemble. Il ne s'agit pas d'une réduction des traitements tels qu'ils ont été fixés en 1923, mais plutôt d'une adaptation aux circonstances actuelles du tarif élaboré pendant les années 1921—1923. On a constaté avec satisfaction que l'entente a pu se réaliser entre les représentants des autorités et les délégués de la Société suisse des geomètres et des remerciements sont adressés aux négociateurs pour leur travail compliqué. Aucune discussion n'a suivi cet exposé. Clôture de la séance officielle à 17 heures 30.

Zurich, le 6 juin 1927

Au nom du Comité central:
Le secrétaire: *S. Bertschmann.*

Bernischer Geometerverein.

Die diesjährige Frühjahrsversammlung des bernischen Geometervereins tagte am 30. April auf der St. Petersinsel.

Gegen 10 Uhr vormittags hatten sich bei der Dampfschiffslände in Biel 30 unserer Mitglieder aus nah und fern eingefunden und mit drei am Quai zur Verfügung stehenden Motorbooten war bei prachtvollem Wetter und dreiviertelstündiger, herrlicher Fahrt die St. Petersinsel erreicht.

Um 11 Uhr 30 eröffnete Präsident von Auw den geschäftlichen Teil unserer Tagesordnung. Aus seinem Jahresbericht ist zu entnehmen, daß das verflossene Geschäftsjahr einen ungestörten Verlauf nahm und somit ein ruhiges und stetiges Arbeiten ermöglichte. Die Jahresrechnung und das Budget werden genehmigt. Der Jahresabschluß ergibt bei Fr. 1348. 25 Einnahmen und Fr. 1363. 65 Ausgaben einen Vermögenszuwachs von Fr. 199. 80. Der Jahresbeitrag wird wie bis anhin auf Fr. 5.— festgesetzt.

Einem Gesuche des Verbandes der praktizierenden Geometer, betreffs Bewilligung eines Beitrages wird entsprochen, indem die Versammlung in Anerkennung der von diesem Verbande im Taxations- und Tarifwesen geleisteten Arbeit, auch für dieses Jahr einen Betrag von Fr. 100.— bewilligt.